

# L'intervenant-pair bénévole

## Être intervenant-pair **bénévole** : c'est quoi ?

L'intervenant-pair est une personne en situation de handicap qui a choisi de transformer son expérience de vie en expertise à transmettre aux autres.

L'intervenant-pair bénévole travaille sans être payé en échange. Il peut être remboursé de ses frais.

L'intervenant-pair peut aussi choisir de créer une association pour laquelle il interviendra en tant que bénévole.



### **Jean-Baptiste est intervenant-pair bénévole.**

Il nous raconte son expérience :

« J'ai été contacté par une personne avec ma maladie.

Il m'avait demandé des conseils de matériel pour être ventilé. Et je lui ai envoyé des conseils.

Aujourd'hui il y a beaucoup de professionnels qui disent aux personnes qu'ils soignent : contactez Jean-Baptiste, peut-être qu'il pourra vous aider. »



**Une information en plus :** Vous pouvez être bénévole, et être aussi salarié ou indépendant en même temps.

## Les étapes pour vous guider :

Vous trouverez sur le site :

- des idées et des ressources pour vous former,
- les étapes pour exercer en tant qu'intervenant pair,
- et d'autres ressources !